



**COUR DES COMPTES
EUROPÉENNE**

PROGRAMME DE TRAVAIL 2008

LES TRAVAUX DE LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE PRÉVUS POUR 2008

Introduction

La Cour des comptes européenne est l'auditeur externe des institutions de l'Union européenne. La majeure partie de ses ressources sont consacrées à l'audit du budget général des Communautés européennes, mais les Fonds européens de développement et les agences et organes de l'UE sont également couverts. Le présent document donne un aperçu général des travaux et des résultats prévus pour 2008.

Contexte

La Cour effectue deux grands types de travaux:

Des audits financiers, qui portent sur la fiabilité des comptes ainsi que sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes. Ces audits sont généralement requis par la législation (notamment dans le cadre de la déclaration d'assurance, la "DAS") et couvrent essentiellement la totalité des comptes pour chaque exercice.

L'**audit de conformité** est un élément clé de l'audit financier. Il consiste à examiner la conformité des opérations ou des systèmes relevant de domaines budgétaires spécifiques avec les règles et la réglementation applicables, et porte souvent sur plusieurs exercices.

Des audits de la performance, qui concernent la bonne gestion financière (y compris l'optimisation des ressources). Ceux-ci portent sur des thèmes de gestion ou budgétaires spécifiques et couvrent plusieurs exercices.

Les thèmes d'audit de la performance et de conformité sont **sélectionnés** à la discrétion de la Cour sur la base de critères tels que l'analyse de risques, les possibilités d'amélioration et l'intérêt du public. Compte tenu de leur complexité et de leur caractère approfondi, plus d'une année est généralement nécessaire à leur réalisation.

La Cour publie les résultats de ses travaux d'audit dans les types de rapports suivants:

Les rapports annuels - les résultats des audits financiers y sont présentés sous la forme d'une déclaration d'assurance relative au budget général et aux Fonds européens de développement. Les deux rapports annuels sont publiés simultanément en novembre.

Les rapports annuels spécifiques, qui présentent les résultats des audits financiers relatifs

aux agences et aux organes communautaires.

Les rapports spéciaux, qui présentent les résultats des audits de la performance et de conformité sélectionnés. Ces rapports peuvent être publiés à tout moment de l'année.

En outre, la Cour est invitée à rendre un **avis** sur les dispositions législatives, qu'elles soient nouvelles ou actualisées, ayant une incidence financière.

La Cour - de même que d'autres institutions supérieures de contrôle - effectue ses travaux dans le respect des **normes internationales d'audit**, afin de garantir le niveau professionnel le plus élevé et de pouvoir agir de manière indépendante et objective, comme cela est exigé de tout auditeur externe.

Le présent document donne un aperçu général des travaux de la Cour prévus pour 2008 en ce qui concerne:

- les domaines d'**intérêt** de la Cour pour 2008;
- les travaux à l'appui de la **déclaration d'assurance**;
- pour chacune des rubriques des perspectives financières:
 - o **les rapports spéciaux** susceptibles d'être publiés en 2008 sur les résultats des audits de la performance ou de conformité ayant déjà débuté;
 - o les nouvelles **tâches d'audit** de la performance ou de conformité sélectionnées, qui doivent débiter en 2008 ou sont déjà en cours, mais dont les résultats devraient être publiés au plus tôt en 2009.

i) **Domaines d'intérêt pour 2008**

La Cour n'est pas en mesure d'auditer tous les domaines de manière approfondie chaque année. Aussi sélectionne-t-elle ses tâches d'audit de la performance et de conformité de manière à utiliser ses ressources de manière optimale. Un certain nombre de facteurs sont pris en considération, y compris les risques et le montant des dépenses considérées, le temps écoulé depuis le dernier audit du domaine (le cas échéant), les évolutions attendues en ce qui concerne les cadres réglementaires et opérationnels, ainsi que l'intérêt politique ou l'intérêt du public.

La Cour doit répondre à certains changements, nouveaux ou en cours d'introduction, concernant la gestion et la comptabilité de l'UE, notamment:

- le début de la nouvelle période (2007-2013) de mise en œuvre du cadre financier ainsi que les programmes pluriannuels et la révision des règlements correspondants, en particulier ceux régissant les Fonds structurels;
- les nouvelles exigences du règlement financier révisé, notamment les résumés annuels que les États membres sont tenus de fournir pour la première fois pour l'exercice 2007;
- la poursuite du développement d'un cadre de contrôle interne intégré sur la base du plan d'action de la Commission;
- la poursuite de la consolidation de la comptabilité d'exercice introduite à partir de l'exercice 2005;
- l'introduction, en cours, des régimes de paiement unique dans le domaine agricole.

La Cour définit en outre des priorités spécifiques. Pour 2008, il s'agit notamment du caractère pluriannuel de la plupart des dépenses ainsi que des recouvrements ou des corrections effectués dans ce contexte, de l'innovation et du marché intérieur, du capital humain, de l'énergie durable et de la stratégie de la Commission visant à simplifier le cadre réglementaire pour les entreprises et les citoyens européens.

ii) **Déclaration d'assurance**

Une part significative des ressources dont dispose la Cour est consacrée à l'audit financier, auquel participent la plupart de ses divisions et qui prend la forme d'une **déclaration d'assurance** (également appelée "DAS"). Il s'agit notamment d'examiner et de tester, pour chaque exercice, les comptes et les opérations relevant du budget général des Communautés européennes et des Fonds européens de développement. Les travaux sont réalisés entre le mois de septembre de l'année n et le mois de juin de l'année n+1, de manière à ce que les rapports annuels puissent être publiés en novembre de l'année n+1, conformément aux dispositions du règlement financier. C'est ainsi qu'en 2008 la déclaration d'assurance relative à l'exercice 2007 sera achevée et publiée, et que débiteront les travaux pour celle relative à l'exercice 2008.

Les travaux sous-jacents à la déclaration d'assurance couvrent les deux aspects pour lesquels la Cour doit, conformément au traité CE, formuler chaque année une opinion:

La fiabilité des comptes - il s'agit d'indiquer si les comptes reflètent de manière complète et exacte les éléments d'actif et de passif en fin d'exercice, ainsi que les opérations comptables de l'exercice. L'audit comporte l'examen et des tests du système comptable et des échantillons représentatifs des opérations comptables.

La légalité et la régularité des opérations sous-jacentes - il s'agit de savoir si les opérations sous-jacentes aux comptes - telles que les paiements en faveur des différents bénéficiaires - sont correctement calculées et conformes à l'ensemble des règles et de la réglementation applicables en la matière. L'audit comporte l'examen et des tests des systèmes de contrôle interne, ainsi que des tests approfondis d'échantillons représentatifs des opérations sous-jacentes, réalisés au moyen d'un modèle d'assurance en matière d'audit.

Par ailleurs, la Cour prend en considération - lorsqu'elle en a la possibilité - les résultats des travaux d'**autres auditeurs**, ainsi que les prises de position contenues dans les **rapports annuels d'activité** des directeurs généraux de la Commission. S'agissant de l'exercice 2007, la Cour accordera une attention particulière à l'utilisation faite par la Commission des résumés annuels que les États membres sont tenus de fournir pour la première fois (de plus amples informations concernant l'approche DAS peuvent être obtenues sur le site web de la Cour: www.eca.europa.eu).

Les travaux de la Cour visent à fournir des conclusions claires sur l'état de la comptabilité et de la gestion financière des différents domaines budgétaires, ainsi qu'à formuler des **recommandations** utiles quant aux améliorations qui peuvent être apportées.

Dans le cadre de son audit de l'exercice 2007, la Cour poursuivra son examen du caractère **pluriannuel** d'une part considérable des dépenses communautaires et de son incidence sur les constatations relatives à cet exercice. Elle accordera à nouveau une attention particulière aux recouvrements, aux remboursements et aux corrections ainsi qu'à la mesure dans laquelle l'on peut considérer que ceux-ci compensent les insuffisances relevées. Dans le cadre des travaux relatifs à la déclaration d'assurance, la Cour poursuivra son examen de l'introduction de la **comptabilité d'exercice** et du

nouveau système comptable, et assurera notamment un suivi des insuffisances mises au jour en ce qui concerne les exercices 2006 et antérieurs.

Le **rapport annuel** de la Cour relatif au budget général pour l'exercice 2007 sera structuré de manière différente afin de tenir compte de la nouvelle organisation du budget. Les constatations seront présentées dans des chapitres regroupant logiquement des domaines politiques correspondant dans une large mesure, mais pas complètement, aux nouvelles rubriques du cadre financier, ce qui permettra d'obtenir des résultats plus ciblés et d'utiliser les ressources de la Cour de manière plus efficiente. Dans le même temps, une attention particulière sera portée à l'amélioration de la clarté et de la cohérence de la présentation des résultats et des conclusions, afin d'en favoriser la compréhension et la lisibilité.

iii) Tâches d'audit de la performance et de conformité sélectionnées en 2008

Les nouvelles rubriques du cadre financier ont été introduites en 2007. La présentation est organisée en fonction des nouvelles rubriques, avec l'indication des domaines politiques concernés. De plus amples informations concernant les différentes tâches sont fournies en annexe.

Dans chacune des rubriques sont présentés:

- les rapports spéciaux dont la publication est prévue dans le courant de l'année 2008. À ce stade, la programmation est purement indicative¹;
- les tâches d'audit sélectionnées, en cours ou devant débiter en 2008. Les rapports auxquels elles pourront donner lieu ne seront publiés qu'en 2009 (voire ultérieurement pour les tâches particulièrement complexes).

¹ La Cour peut choisir de publier ou non les résultats de ses audits sélectionnés sous la forme de rapports spéciaux. La décision de publier est prise au cas par cas, et tient compte d'une utilisation optimale des ressources humaines et financières de la Cour.

Recettes - ressources propres traditionnelles et ressources RNB et TVA

Exemples de rapports spéciaux dont la publication est prévue en 2008:

- les renseignements tarifaires contraignants;
- les ressources propres fondées sur le RNB et la TVA.

Exemples de tâches, nouvelles ou courantes, pour 2008:

- procédures simplifiées et procédures de domiciliation.

Compétitivité - dépenses dans les domaines de la recherche, de l'énergie et des transports relevant de l'ancienne rubrique "politiques internes"

Exemples de rapports spéciaux dont la publication est prévue en 2008:

- efficacité du 6^e programme-cadre;
- Énergie intelligente Europe 2003-2006;

Exemples de tâches, nouvelles ou en cours, pour 2008:

- gestion du programme GALILEO;
- infrastructures de recherche.

Cohésion - les Fonds structurels et de cohésion

Exemples de rapports spéciaux dont la publication est prévue en 2008:

- le Fonds de solidarité de l'UE;
- la gestion de grands projets relevant des actions structurelles;
- les dépenses dans le cadre des actions structurelles

concernant des projets de traitement des eaux usées;

- ISPA.

Exemples de tâches, nouvelles ou en cours, pour 2008:

- les régions ultrapériphériques;
- l'égalité entre les hommes et les femmes sur le marché du travail.

Ressources naturelles - *agriculture et environnement*

Exemples de rapports spéciaux dont la publication est prévue en 2008:

- les quotas laitiers dans les nouveaux États membres;
- les problèmes d'écoconditionnalité;
- l'apurement des comptes.

Exemples de tâches, nouvelles ou en cours, pour 2008:

- les pénalités et sanctions appliquées dans le cadre des régimes de la PAC;
- les paiements directs couplés;
- le soutien des personnes les plus démunies.

Citoyenneté, liberté et sécurité - *coopération entre les États membres (dépenses qui relevaient autrefois des politiques internes et non reprises sous la rubrique "Compétitivité")*

Exemples de rapports spéciaux dont la publication est prévue en 2008:

- l'efficacité des actions dans le domaine de la santé publique.

Exemples de tâches, nouvelles ou en cours, pour 2008:

- l'action de mobilité du programme Leonardo da Vinci.

L'UE en tant que partenaire mondial et **Fonds européens de développement** - *aide aux pays en développement et en transition*

Exemples de rapports spéciaux dont la publication est prévue en 2008:

- la réhabilitation et la reconstruction suite au tsunami et à l'ouragan Mitch;
- TACIS: justice et affaires intérieures au Belarus, en Moldova et en Ukraine.

Exemples de tâches, nouvelles ou en cours, pour 2008:

- l'aide de préadhésion à la Turquie;
- la gestion de CARDS et des programmes justice et affaires intérieures;
- les mesures bancaires couvrant le Bassin méditerranéen.

Administration - *dépenses administratives des institutions, agences et organes de l'UE*

Exemples de rapports spéciaux dont la publication est prévue en 2008:

- la bonne gestion financière des agences et des organes de l'UE.

Exemples de tâches, nouvelles ou en cours, pour 2008:

- les dépenses dans le domaine informatique;
- la gestion de l'Office européen de sélection du personnel.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE - AUDITS SÉLECTIONNÉS POUR L'EXERCICE 2008

Titre	Domaine politique	Rubrique du cadre financier	Description du domaine	Objectif de l'audit	État d'avancement
Efficacité du 6^e programme-cadre	8; Recherche	1 a Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	L'objectif de la recherche communautaire est d'encourager la coopération avec et entre des organisations menant des activités de recherche et de développement technologique de haut niveau. Dans ce contexte, des programmes-cadres de recherche pluriannuels définissent les objectifs scientifiques et technologiques à atteindre, les priorités pertinentes, les grandes lignes des activités de recherche communautaire, le montant global maximal du financement, ainsi que les règles régissant la participation financière de la Communauté.	Déterminer dans quelle mesure les instruments sélectionnés qui ont été élaborés dans le cadre du 6 ^e PC contribuent efficacement à fournir des résultats qui concourent à la réalisation des objectifs de recherche communautaire.	Tâche d'audit
Énergie intelligente - Europe (EIE)	6; Énergie et transport	1 a Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	L'EIE est un programme communautaire de soutien en faveur d'actions autres que technologiques dans le domaine de l'énergie. Il vise à soutenir le développement durable dans le domaine énergétique, tout en contribuant de manière équilibrée à la réalisation des objectifs généraux suivants: sécurité d'approvisionnement énergétique, compétitivité et protection de l'environnement. Il couvre la période 2003-2006 et est doté d'un budget total de 250 millions d'euros.	Déterminer dans quelle mesure: a) la Commission prend des mesures raisonnables pour s'assurer que le programme EIE est conçu et mis en œuvre de manière efficace et apporte une valeur ajoutée au niveau européen; b) la Commission s'assure de l'efficacité du système de gestion et de mise en œuvre	Tâche d'audit
Gestion du programme Galileo	8; Recherche	1 a Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	GALILEO est le plus grand projet industriel jamais organisé par les Communautés, le premier partenariat public-privé (PPP) européen qui devrait être réalisé et la première infrastructure publique appartenant aux institutions européennes. Le budget prévu pour la phase de développement du système (jusqu'à 2009) s'élève à 1,5 milliard d'euros.	Déterminer dans quelle mesure Galileo a été géré de manière efficiente et efficace en termes de réalisation des objectifs fixés pour la phase de développement du programme.	Tâche d'audit
Gestion de grands projets relevant des actions structurelles	13; Politique régionale	1 b Croissance durable: cohésion pour la croissance et pour l'emploi	Le concept de "grands projets" d'infrastructures et d'investissements productifs est déterminé par la réglementation essentiellement en fonction des volumes financiers impliqués. Compte tenu de l'importance économique et de l'impact potentiel de ces projets, des procédures d'instruction spéciales sont prévues en vue de leur approbation. Pour les mêmes raisons, des informations appropriées doivent être collectées pour apprécier les effets réellement produits par rapport à ceux qui étaient envisagés.	Déterminer dans quelle mesure le financement communautaire des grands projets fait l'objet d'une préparation adéquate par la Commission et si l'évaluation ex post des grands projets fournit des résultats utiles pour les besoins de la prise de décision future.	Tâche d'audit
Fonds de solidarité de l'UE	13; Politique régionale	1 b Croissance durable: cohésion pour la croissance et pour l'emploi	Le Fonds de solidarité de l'UE (FSUE) a été créé en 2002 en réponse aux graves inondations qui ont sévi en Allemagne, en Autriche, en République tchèque et en France. Il a été conçu pour marquer la solidarité à l'égard des États membres subissant les conséquences de catastrophes naturelles. Fin 2006, une aide de plus d'un milliard d'euros avait été octroyée au titre du Fonds pour 23 catastrophes.	Déterminer dans quelle mesure le Fonds a apporté une réponse rapide aux demandeurs, à savoir les États ou les régions affectés par une catastrophe; si l'aide a été octroyée de manière efficiente; si, dans sa réponse aux demandeurs, le Fonds a fait preuve de souplesse, sans remettre en cause le principe de traitement équitable, et si les demandeurs étaient satisfaits du Fonds.	Tâche d'audit

Titre	Domaine politique	Rubrique du cadre financier	Description du domaine	Objectif de l'audit	État d'avancement
Égalité entre les hommes et les femmes sur le marché du travail	13; Politique régionale	1 b Croissance durable: cohésion pour la croissance et pour l'emploi	Au départ, l'égalité des chances était un des quatre piliers de la période de programmation 2000-2006, dont l'objectif est que le taux d'emploi des femmes sur le marché du travail atteigne au moins 60% d'ici 2010.	Déterminer si les objectifs du programme sont atteints.	Tâche d'audit
Instrument structurel de préadhésion (ISPA)	13; Politique régionale	1 b Croissance durable: cohésion pour la croissance et pour l'emploi	L'ISPA a fourni des concours destinés à contribuer à préparer l'adhésion à l'Union européenne de huit pays candidats d'Europe centrale, dans le domaine de la cohésion économique et sociale, ainsi qu'en matière d'environnement et de transport. Le total des engagements budgétaires au titre d'ISPA pour 2000-2006 s'est élevé à 5,1 milliards d'euros, répartis entre 262 projets.	Déterminer dans quelle mesure la programmation, l'évaluation et la sélection des projets répondent de manière adéquate aux objectifs politiques et dans quelle mesure les projets ont atteint le degré de performance escompté.	Tâche d'audit
Dépenses dans le cadre des actions structurelles concernant des projets de traitement des eaux usées	13; Politique régionale, environnement	1 b Croissance durable: cohésion pour la croissance et pour l'emploi	Le FEDER et le FC sont les principales sources de financement de la politique environnementale de l'UE. Les dépenses environnementales inscrites au budget pour la période 2000-2006 (Fonds structurels et FC) se sont élevées à 25,8 milliards d'euros, dont 10,6 milliards affectés au traitement des eaux usées.	Déterminer dans quelle mesure les résultats des projets sont satisfaisants, ceux-ci contribuent à l'amélioration de l'environnement au niveau des bassins fluviaux et la durabilité est assurée.	Tâche d'audit
Régions ultrapériphériques	13; Politique régionale, environnement	1 b Croissance durable: cohésion pour la croissance et pour l'emploi	L'UE a développé un concept d'"éloignement géographique" susceptible d'être appliqué à certaines régions ultrapériphériques de la Communauté. Depuis 1989, ces régions bénéficient d'un important soutien additionnel dans un certain nombre de domaines politiques de l'UE, dont une part importante au titre des Fonds structurels.	Examiner les programmes relevant des Fonds structurels pour les régions ultrapériphériques afin de déterminer s'ils sont efficaces et efficaces.	Tâche d'audit
Quotas laitiers dans les nouveaux États membres	5; Agriculture	2 Conservation et gestion des ressources naturelles	Lors de l'élargissement entré en vigueur le 1 ^{er} mai 2004, les dix nouveaux États membres ont souscrit à l'obligation d'appliquer le régime des quotas laitiers. Ce régime contraint les États membres à respecter les plafonds de production qui leur sont impartis séparément pour les livraisons de lait aux laiteries et pour les ventes directes aux consommateurs, et il prévoit une sanction financière en cas de dépassement.	Contrôler la mise en place et le fonctionnement du système des quotas laitiers dans les nouveaux États membres, au terme de la première campagne d'application (1 ^{er} mai 2004 au 31 mars 2005). Les principales questions d'audit étaient les suivantes: la Commission a-t-elle correctement négocié l'attribution des quantités nationales de référence aux nouveaux États membres? Comment a-t-elle accompagné et supervisé l'extension du régime à ces nouveaux États membres? Les États membres ont-ils créé les structures adéquates pour administrer les quotas laitiers? La gestion et le contrôle des activités des producteurs et des acheteurs sont-ils conformes à la réglementation communautaire? Le régime des quotas laitiers couvre-t-il la totalité du lait commercialisé dans les nouveaux États membres? Comment l'introduction des quotas a-t-elle influencé les secteurs laitiers nationaux? Quelle a été l'incidence de l'élargissement sur l'OCM dans le secteur du lait?	Tâche d'audit
Paiements directs couplés	5; Agriculture	2 Conservation et gestion des ressources naturelles	Le 26 juin 2003, les ministres de l'agriculture de l'UE ont adopté une réforme fondamentale de la PAC. En règle générale, les subventions seront versées indépendamment du volume de la production effective. Néanmoins, un nombre restreint d'éléments de couplage a été maintenu pour éviter un abandon de la production. L'audit portera sur l'ensemble des aides directes prévues au titre IV du règlement qui sont restées couplées dans l'EU-15.	Déterminer si les systèmes de contrôle et de surveillance mis en place par la Commission et par les États membres pour gérer et contrôler les paiements directs couplés permettent d'obtenir une assurance raisonnable quant à la légalité et à la régularité de ces paiements.	Tâche d'audit

Titre	Domaine politique	Rubrique du cadre financier	Description du domaine	Objectif de l'audit	État d'avancement
Stockage des excédents de production céréalière	5; Agriculture	2 Conservation et gestion des ressources naturelles	Le FEOGA finance le stockage des produits retirés du marché libre dans l'intérêt de la stabilité et de la protection des consommateurs. Lorsque les prix chutent jusqu'à un niveau déterminé, la Communauté paie le coût du stockage.	Déterminer si le stockage d'intervention est géré de manière économique.	Tâche d'audit
Questions d'écoconditionnalité	5; Agriculture	2 Conservation et gestion des ressources naturelles	L'écoconditionnalité est un instrument qui fait obligation aux exploitants recevant des aides directes de respecter certaines conditions et normes. En cas de non-respect, le montant des paiements directs peut être réduit ou annulé. L'écoconditionnalité a été introduite progressivement à partir du 1 ^{er} janvier 2005 pour le premier pilier. Depuis le 1 ^{er} janvier 2007, elle est d'application pour une grande partie des mesures en faveur du développement rural.	Déterminer si l'introduction de l'écoconditionnalité s'est bien déroulée.	Tâche d'audit
Audit de conformité des procédures d'apurement des comptes appliquées par la Commission	5; Agriculture	2 Conservation et gestion des ressources naturelles	Chaque année, la Commission arrête des décisions de conformité fondées sur les audits qu'elle réalise dans les États membres. Ces décisions sont prises plusieurs fois par an et regroupent toutes les corrections décidées par la Commission à une certaine date, indépendamment de l'exercice FEOGA, ainsi que du marché ou de la mesure concernés.	Déterminer dans quelle mesure les décisions prises contribuent à la bonne gestion financière de la PAC.	Tâche d'audit
Quotas laitiers dans l'EU-25	5; Agriculture	2 Conservation et gestion des ressources naturelles	Après l'élargissement, il est nécessaire d'évaluer si le système des quotas laitiers est encore un régime efficient pour limiter la production laitière au niveau souhaité. Le cas échéant, les dépenses budgétaires sont susceptibles d'augmenter et d'atteindre un niveau plus élevé que prévu.	Déterminer si le système est encore efficient et efficace.	Tâche d'audit
Programmes en faveur des personnes les plus démunies	5; Agriculture	2 Conservation et gestion des ressources naturelles	Cette mesure existe depuis 1987 et concerne l'aide alimentaire fournie à certains organismes caritatifs en vue de sa distribution aux citoyens les plus démunis de la Communauté. En 2008, il est prévu que les dépenses au titre de cette aide atteignent 297 millions d'euros. Les objectifs de ce régime d'aide sont de réduire les quantités de produits agricoles placés en stocks d'intervention publique et, par suite, de contribuer à la stabilisation des marchés et au bien-être des personnes les plus démunies.	Déterminer si cette mesure a été bien gérée en termes d'économie et d'efficacité, et si elle a contribué au bien-être des personnes les plus démunies et à la réduction des stocks d'intervention.	Tâche d'audit
Application de pénalités et de sanctions dans le cadre des dépenses agricoles	5; Agriculture	2 Conservation et gestion des ressources naturelles	Le règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil requiert l'institution de contrôles, de mesures et de sanctions qui soient effectifs, proportionnés et dissuasifs et qui assurent une protection adéquate des intérêts financiers des Communautés.	Déterminer quelles dispositions existent dans le cadre de la PAC en matière de pénalités et de sanctions, dans quelle mesure elles permettent d'atteindre les objectifs fixés dans le règlement, si elles pourraient être simplifiées et si les pénalités et les sanctions sont correctement appliquées, perçues et comptabilisées.	Tâche d'audit
Efficacité des actions en matière de santé publique	17; Santé et protection des consommateurs	3 b Citoyenneté , liberté, sécurité et justice: citoyenneté	Les objectifs du programme 2003-2008 en matière de santé publique sont les suivants: améliorer l'information et les connaissances en vue de la promotion de la santé publique; accroître les capacités de réaction aux menaces pour la santé; promouvoir la santé et prévenir les maladies dans le cadre de toutes les politiques et activités.	Déterminer dans quelle mesure les actions en matière de santé publique financées par la Communauté sont efficaces.	Tâche d'audit

Titre	Domaine politique	Rubrique du cadre financier	Description du domaine	Objectif de l'audit	État d'avancement
Aide à la réhabilitation après le Tsunami et l'ouragan Mitch	23; Aide humanitaire	4 L'Union européenne en tant que partenaire mondial	Suite au Tsunami du 26 décembre 2004 dans l'Océan indien, qui a fait plus de 200 000 victimes et causé des dommages s'élevant à environ 10 milliards d'euros, la Cour des comptes a établi un rapport sur la réponse immédiate de la Commission en matière d'aide humanitaire, en vue de prévenir ou de soulager la souffrance humaine. Ensuite, une phase de réhabilitation à plus long terme a débuté, à laquelle la Commission a contribué à hauteur de 300 millions d'euros environ.	Évaluer la performance de la Commission dans la gestion de l'aide à la réhabilitation après l'ouragan Mitch et le Tsunami. Pour ce faire, la Cour a examiné les questions suivantes: la Commission a-t-elle défini de manière adéquate les besoins en matière de réhabilitation des personnes touchées par les catastrophes? Les procédures de la Commission permettent-elles d'assurer que la mise en œuvre de l'aide soit effectuée de manière efficiente et en temps opportun? Les projets ont-ils abouti aux résultats escomptés, notamment en ce qui concerne l'établissement de liens satisfaisants avec l'aide d'urgence et le développement à plus long terme.	Tâche d'audit
Dépenses au titre du programme CARDS dans le domaine de la justice et des affaires intérieures	19; Relations extérieures	4 L'Union européenne en tant que partenaire mondial	Dépenses au titre du programme CARDS dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.	Déterminer dans quelle mesure le programme a été efficace pour renforcer les administrations publiques et améliorer le système judiciaire des pays bénéficiaires, ainsi que pour permettre de combattre efficacement le crime organisé.	Tâche d'audit
Programmes TACIS en matière de justice et d'affaires intérieures (JAI) au Belarus, en Moldova et en Ukraine	19; Relations extérieures	4 L'Union européenne en tant que partenaire mondial	Dans les trois pays en cause, les dépenses au titre des activités JAI étaient réparties dans quatre sous-domaines: politique en matière de migration et d'asile, gestion des frontières et contrôle des visas, crime organisé, renforcement du système judiciaire, de l'état de droit et de la bonne gouvernance.	Déterminer dans quelle mesure le soutien accordé au titre de TACIS aux projets JAI a été efficace et si la Commission a mis en place un processus d'apprentissage afin de tenir compte de l'expérience acquise pour la poursuite de l'aide JAI.	Tâche d'audit
Aide de préadhésion à la Turquie	19; Relations extérieures	4 L'Union européenne en tant que partenaire mondial	Fonds de préadhésion dépensés en Turquie.	Déterminer si le programme d'aide est efficace.	Tâche d'audit
Organisations non gouvernementales	19; Relations extérieures	4 L'Union européenne en tant que partenaire mondial	L'activité la plus courante des ONG - en l'occurrence européennes - en matière de coopération au développement a été de canaliser les aides à la demande de la CE. Dans le cadre de l'accord de Cotonou, des acteurs non gouvernementaux nationaux (entre autres des ONG) ont participé à titre consultatif aux différentes étapes du processus de développement (programmation, détermination du projet, suivi, évaluation, etc.).	Déterminer si la mise en œuvre des activités financées est efficace.	Tâche d'audit
Tacis Tchernobyl	19; Relations extérieures	4 L'Union européenne en tant que partenaire mondial	TACIS a permis d'apporter une aide directe à l'Ukraine pour l'établissement d'un plan directeur en vue du déclassement des unités 1 à 3, et du traitement des déchets d'exploitation de l'unité 4. Parallèlement, TACIS a permis de fournir à l'Ukraine une assistance pour l'établissement et le contrôle réglementaire du plan de réalisation d'un massif de protection (SIP).	Déterminer si la Commission a contrôlé de manière satisfaisante si ses contributions financières ont été utilisées de façon régulière et efficiente.	Tâche d'audit
Instruments bancaires couvrant le bassin méditerranéen dans le cadre du programme MEDA	19; Relations extérieures	4 L'Union européenne en tant que partenaire mondial	En 1995, la conférence des ministres des affaires étrangères de l'UE et des pays méditerranéens a adopté la déclaration de Barcelone visant à l'établissement d'un partenariat euro-méditerranéen élargi.	Déterminer dans quelle mesure les instruments bancaires en faveur des pays méditerranéens dans le cadre du programme MEDA II et l'assistance technique à la FEMIP qui y est liée ont été mis en œuvre conformément à la réglementation et aux procédures applicables en la matière et dans quelle mesure les projets ont permis de toucher les groupes cibles visés et d'atteindre les objectifs fixés.	Tâche d'audit

Titre	Domaine politique	Rubrique du cadre financier	Description du domaine	Objectif de l'audit	État d'avancement
Aide aux pays en développement gérée par la Commission dans le secteur de la santé.	21; Développement et relations avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)	4 L'Union européenne en tant que partenaire mondial	L'élaboration de systèmes sanitaires de base et la lutte contre les maladies contagieuses font partie des domaines clés. Le montant total des engagements au titre des FED s'est élevé à 691 millions d'euros pour la période 2003-2005.	Déterminer si l'aide communautaire au développement a contribué efficacement à améliorer les services de santé fondamentaux en Afrique subsaharienne depuis 2000, dans le cadre de la réduction de la pauvreté.	Tâche d'audit
Efficience et efficacité de la gestion de l'EPSO	26; Administration	5 Administration	L'office européen de sélection du personnel (EPSO) est un office interinstitutionnel créé en juillet 2002 afin d'organiser les concours généraux en vue de la sélection de personnel hautement qualifié pour les institutions et les organes consultatifs de l'UE.	Déterminer dans quelle mesure la gestion de l'EPSO est efficace et efficiente sur le plan de la sélection de personnel.	Tâche d'audit
Gestion de la trésorerie par la Commission	26; Administration	5 Administration	Au sein de la DG BUDG, la trésorerie du budget général est répartie entre deux sections: "trésorerie" et "caisse". La section "trésorerie" est responsable du choix et de l'utilisation des comptes bancaires, ainsi que de l'exécution des paiements et des opérations de change. La section "caisse" se charge du rapprochement des comptes bancaires et de l'enregistrement des recettes.	Déterminer dans quelle mesure la trésorerie de la Commission est bien gérée, conformément aux règles en vigueur.	Tâche d'audit
Dépenses dans le domaine informatique (toutes les institutions à l'exception de la Cour des comptes)	26; Administration	5 Administration	La Commission a créé une direction générale distincte pour l'informatique. Sa mission consiste à définir la stratégie informatique de la Commission et à mettre à disposition des technologies de l'information modernes et performantes.	Déterminer dans quelle mesure les institutions de l'UE disposent d'une solide technologie de l'information, capable de contribuer à la réalisation des objectifs politiques tout en exploitant les possibilités de réaliser des économies.	Tâche d'audit
Système de renseignements tarifaires contraignants	Recettes	Recettes	Les renseignements tarifaires contraignants (RTC) sont des décisions écrites de classement tarifaire délivrées sur demande aux opérateurs économiques par les autorités douanières des États membres. Les RTC sont juridiquement contraignants pour toutes les autorités douanières au sein de l'Union européenne pendant une période maximale de six ans à compter de la date de délivrance.	Déterminer dans quelle mesure la Commission gère de manière appropriée le système des RTC et si les procédures et les mécanismes assurent le bon fonctionnement du système; établir dans quelle mesure les États membres appliquent correctement le système des RTC conformément aux dispositions légales.	Tâche d'audit
Bonne gestion financière des agences et des organismes décentralisés	Divers, selon l'agence.	Divers , selon l'agence.	Les agences européennes "de régulation" sont des organismes spécialisés indépendants, chargés de mettre en œuvre certains aspects de la politique sectorielle communautaire. Elles sont différentes des agences exécutives, qui sont responsables de la mise en œuvre de certains programmes de la Commission, financés par des crédits qui continuent à relever du budget général. Elles sont soumises au principe de la bonne gestion financière afin de garantir que leurs résultats sont conformes à leurs objectifs.	Examiner si les agences de régulation faisant l'objet de l'audit ont planifié leurs activités de manière adéquate, ont mis en place des outils appropriés de suivi de celles-ci, en ont rendu compte de manière satisfaisante et en ont évalué les résultats.	Tâche d'audit

Titre	Domaine politique	Rubrique du cadre financier	Description du domaine	Objectif de l'audit	État d'avancement
Évaluation de la participation communautaire dans le capital du FEI	Autres	Autres	Le champ de l'audit est la participation communautaire de 30% dans le capital du Fonds européen d'investissement. La question essentielle est la valorisation du FEI et le prix effectif des parts à payer par les investisseurs.	Établir si la participation de l'UE dans le FEI est évaluée conformément aux règles applicables.	Tâche d'audit
Actions structurelles et effet d'aubaine	13; Politique régionale	1 a Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	Les régimes d'aides d'État et l'aide à la formation professionnelle sont particulièrement exposés à un risque significatif d'effet d'aubaine. L'effet d'aubaine peut être défini comme "l'effet qui serait produit même en l'absence d'intervention". L'étude couvre les mesures prises en la matière, notamment les systèmes et les actions mis en place aux niveaux de la Commission et des États membres pour définir concrètement les effets d'aubaine.	Déterminer si la Commission et les États membres se montrent efficaces dans l'évaluation de l'effet d'aubaine des actions.	Étude préliminaire
La gestion de la politique de la concurrence de l'UE	3; Concurrence	1 a Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	En vertu des pouvoirs conférés par les articles 81-88 du traité CE (dans les domaines des cartels, de l'abus de position dominante et des aides d'État), la direction générale de la concurrence doit veiller à ce que la concurrence dans le marché unique ne subisse aucune distorsion et que les marchés fonctionnent aussi efficacement que possible, notamment au regard du bien-être des consommateurs.	À déterminer.	Étude préliminaire
Efficacité et efficacité des participations financières de l'UE financées par le budget dans des opérations de capital-risque	1; Affaires économiques et financières	1 a Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	Le champ de l'audit est constitué des participations financières de l'UE financées par le budget dans des opérations de capital-risque, pour lesquelles l'industrie bancaire a été mandatée. Il s'agit principalement d'actions dont le mandat a été confié au FEI (dans le contexte de l'initiative en faveur de la croissance et de l'emploi et du programme pluriannuel).	Déterminer si les opérations de capital-risque de la Commission, le suivi des opérations et les évaluations sont réalisées d'une manière satisfaisante.	Étude préliminaire
Infrastructures de recherche	8; Recherche	1 a Croissance durable: compétitivité pour la croissance et l'emploi	L'objectif général du programme est de promouvoir le développement en Europe d'un tissu d'infrastructures de recherche de pointe sur le plan de leur qualité comme de leurs performances, ainsi que leur utilisation optimale à une échelle européenne sur la base des besoins exprimés par la communauté scientifique. L'aide aux infrastructures de recherche est ouverte à des infrastructures dans tous les domaines de la science et de la technologie couverts par l'article 163 du traité.	À déterminer.	Étude préliminaire
Mise en œuvre du plan de gestion de la DG REGIO	13; Politique régionale	1 b Croissance durable: cohésion pour la croissance et l'emploi	Le plan de gestion reprend les priorités pour l'amélioration des activités au titre du FEDER et du Fonds de cohésion. Les objectifs du plan de gestion consistent notamment à assurer: une valeur ajoutée maximale, une gestion efficace et une administration simplifiée, ainsi qu'une attention particulière à l'échange des bonnes pratiques.	Déterminer si le plan de gestion annuel a été correctement mis en œuvre et surveillé.	Étude préliminaire

Titre	Domaine politique	Rubrique du cadre financier	Description du domaine	Objectif de l'audit	État d'avancement
Interventions 2007-2013	13; Politique régionale	1 b Croissance durable: cohésion pour la croissance et l'emploi	Pendant la période 2007-2013, les crédits alloués aux instruments de cohésion s'élèveront à 308 Mrd EUR (aux prix de 2004). L'accord interinstitutionnel signé le 17 mai 2006 a fourni la base permettant aux États membres et aux régions dans toute l'UE d'avancer dans l'élaboration des nouveaux programmes. Afin de mettre en place un nouveau cadre réglementaire pour la nouvelle période de programmation, les orientations stratégiques communautaires pour la cohésion, le règlement général sur les Fonds structurels et la réglementation spécifique des fonds ont été adoptés en 2006.	Déterminer dans quelle mesure les programmes au titre des Fonds structurels 2007-2013 ont démarré sur une base saine.	Étude préliminaire
Mesure de l'efficacité des actions financées au titre des Fonds structurels	13; Politique régionale	1 b Croissance durable: cohésion pour la croissance et l'emploi	La Commission a demandé aux États membres de surveiller les coûts unitaires des actions financées au titre des Fonds structurels (construction de routes, actions de formation, etc.). Cette mesure constitue un des éléments intervenant dans l'évaluation des actions des Fonds structurels. Or la Cour n'a jamais examiné cette question de manière spécifique. La Commission pense que les coûts unitaires constituent dans la plupart des cas une indication de l'efficacité des résultats (coût par emploi créé ou maintenu).	Déterminer si la Commission évalue l'efficacité et si les actions sélectionnées sont efficaces.	Étude préliminaire
Procédures d'adjudication	5; Agriculture	2 Conservation et gestion des ressources naturelles	À la suite du rapport spécial n° 9/2003, la Commission a mis en place des procédures de fixation des taux de restitution à l'exportation applicables à certains produits laitiers par voie d'adjudication. Il appartient aux États membres de garantir la sûreté des offres reçues et la transmission des données non nominatives concernant les offres à la Commission, afin que celle-ci arrête une décision après avoir consulté le comité de gestion compétent.	Déterminer s'il existe des règles claires et cohérentes régissant les procédures d'adjudication pour toutes les dépenses et si la Commission et les États membres respectent ces règles; si la Commission a pris des mesures en matière de suivi et de contrôle.	Étude préliminaire
Efficacité des projets LIFE-Nature	5; Agriculture	2 Conservation et gestion des ressources naturelles	LIFE-Environnement contribue à l'élaboration et à la démonstration d'approches, de technologies, de méthodes et d'instruments novateurs pour les politiques, notamment en termes de développement et de diffusion des meilleures pratiques dans le domaine des techniques, des savoir-faire ou des technologies.	Déterminer l'efficacité des mesures prises par la Commission pour diffuser les résultats des projets financés et pour apporter une aide à la diffusion d'informations, ainsi qu'aux actions et aux campagnes de communication.	Étude préliminaire
La restructuration de l'industrie sucrière	5; Agriculture	2 Conservation et gestion des ressources naturelles	La réforme du secteur sucrier qui est entrée en vigueur le 1 ^{er} juillet 2006 vise à assurer la pérennité de la production sucrière européenne, à améliorer la compétitivité du secteur et son adéquation aux besoins du marché, à renforcer la position de l'Union européenne dans le cycle de négociations actuel sur le commerce mondial et à rendre l'industrie plus compétitive.	Déterminer si les dispositions mises en place sont efficaces.	Étude préliminaire

Titre	Domaine politique	Rubrique du cadre financier	Description du domaine	Objectif de l'audit	État d'avancement
Mise en œuvre et gestion de la base de données électronique pour le RPU	5; Agriculture	2 Conservation et gestion des ressources naturelles	En 2006, les crédits relatifs aux paiements au titre du RPU se sont élevés à 14 635 millions d'euros (environ 25 % du budget total de l'agriculture). Les droits et les paiements au titre du RPU sont automatiquement calculés au moyen d'une base de données. Ces systèmes informatiques sont l'élément central du système de gestion.	Déterminer si le système mis en place est fiable et efficace.	Étude préliminaire
Leader	5; Agriculture	2 Conservation et gestion des ressources naturelles	L'initiative Leader consiste à déléguer à des acteurs locaux (groupes d'action locale) des parts importantes de la mise en œuvre des actions de développement rural à l'échelon local. Le fait d'accorder une grande liberté aux groupes d'action locale est susceptible d'entraîner une dispersion de l'action et un risque de perte de contrôle des dépenses en matière de développement rural.	À déterminer.	Étude préliminaire
Procédures de certification et déclarations d'assurance dans les organismes payeurs	5; Agriculture	2 Conservation et gestion des ressources naturelles	Les organismes de certification réalisent un audit externe des comptes des organismes payeurs dans les États membres. Il peut s'agir d'organismes publics ou de cabinets d'audit privés. La Commission fonde sur ces audits une part importante de son assurance en ce qui concerne la légalité et la régularité des comptes.	Déterminer dans quelle mesure les déclarations d'assurance des directeurs des différents organismes payeurs sont utiles dans le cadre de l'audit des dépenses au titre du FEAGA dans son ensemble.	Étude préliminaire
Efficacité des mesures en faveur des habitats aquatiques sous l'angle du développement des ressources halieutiques	5; Agriculture	2 Conservation et gestion des ressources naturelles	L'une des causes de la raréfaction des ressources halieutiques fréquemment mentionnées est la destruction ou la pollution des habitats aquatiques, et en particulier des zones de reproduction et des routes de migration du poisson. L'une des mesures au titre du nouveau Fonds européen pour la pêche, intitulée "Protection et développement de la flore et de la faune aquatiques", vise à corriger cette situation.	Déterminer si l'évaluation ex ante et la procédure de sélection des projets au titre de cette action fournissent des informations probantes permettant d'avoir une assurance raisonnable que les projets sélectionnés sont efficaces.	Étude préliminaire
Modulation	5; Agriculture	2 Conservation et gestion des ressources naturelles	La modulation consiste à réduire les paiements directs aux agriculteurs au-dessus d'une certaine taille définie pour chaque exploitation, au profit d'actions de développement rural. Il s'agit d'un principe de la PAC qui permet de transférer des crédits ("paiements modulés") du pilier 1 (régimes d'aides directes, tels que le RPUS ou le RPU) au pilier 2.	Déterminer si le système est opérationnel, si les crédits sont répartis entre les États membres selon des critères objectifs et s'ils sont utilisés effectivement pour financer des mesures relevant du développement rural.	Étude préliminaire
Aides directes pour des types particuliers d'agriculture et pour la production de qualité	5; Agriculture	2 Conservation et gestion des ressources naturelles	Dans le contexte des régimes de soutien couplé (mise en œuvre partielle du RPU), les États membres peuvent conserver jusqu'à 10 % de la composante des plafonds nationaux correspondant aux paiements pour chaque secteur soumis au RPU. Au moyen de ces fonds, les États membres peuvent accorder chaque année un paiement supplémentaire aux agriculteurs pour des types particuliers d'agriculture qui sont importants pour la protection ou l'amélioration de l'environnement ou pour l'amélioration de la qualité et de la commercialisation des produits agricoles dans des conditions définies par la Commission.	Déterminer si les objectifs définis individuellement par les États membres pour les secteurs en question contribuent à l'objectif général visé à l'article 69 et s'ils ont été atteints.	Étude préliminaire

Titre	Domaine politique	Rubrique du cadre financier	Description du domaine	Objectif de l'audit	État d'avancement
L'action de mobilité du programme Leonardo Da Vinci 2000-2006	15; Éducation et culture	3 Citoyenneté , liberté, sécurité et justice: citoyenneté	Leonardo da Vinci est le programme d'action pour la mise en œuvre de la politique communautaire de formation professionnelle, qui soutient et complète les mesures prises par les États membres. Le second programme du nom couvre la période 2000-2006. En 2006, 31 pays y ont participé (les 25 États membres de l'EU-25, la Bulgarie, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Roumanie et la Turquie).	Déterminer si les objectifs du programme ont été atteints et si la gestion des agences nationales est efficace.	Étude préliminaire
Efficacité de l'aide de l'Union européenne au Caucase du Sud	19; Relations extérieures	4 L'Union européenne en tant que partenaire mondial	La région du Caucase comprend l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie (Caucase du Sud), ainsi que certaines parties de la Fédération de Russie comme le Daghestan, la Tchétchénie, l'Ingouchie et l'Ossétie du Nord (Caucase du Nord). Une partie de l'aide de l'UE à cette région est destinée à remédier aux conséquences de conflits et à résoudre ceux-ci, tandis qu'une autre partie a été affectée au soutien de programmes de développement nationaux et à la construction de réseaux régionaux de transport.	Déterminer si l'aide de l'Union européenne au Caucase du Sud est efficace.	Étude préliminaire
Aide de l'Union européenne aux Palestiniens	19; Relations extérieures	4 L'Union européenne en tant que partenaire mondial	L'Union européenne (la Communauté et les États membres) fournit chaque année plus d'un demi milliard d'euros aux Palestiniens. Ce financement est destiné non seulement à la population palestinienne en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, mais aussi au Liban, en Jordanie et en Syrie. La couverture est assurée par l'instrument européen de voisinage et de partenariat.	Déterminer si la gestion de l'aide est efficace.	Étude préliminaire
Organisations des Nations unies	19; Relations extérieures	4 L'Union européenne en tant que partenaire mondial	Des aides au titre du budget général et des FED sont acheminées par l'intermédiaire d'organisations des Nations unies. Des aides de la Commission sont de plus en plus souvent déployées par ces organisations, que ce soit dans le domaine de l'aide d'urgence, des situations post-conflits, des programmes de développement traditionnels ou de Fonds plus vastes gérés par les organisations des Nations unies.	Déterminer si les besoins sont évalués correctement et si les projets sont mis en œuvre de manière économique et efficace.	Étude préliminaire
Coopération régionale et intra-ACP dans le cadre du 9^e FED	21; relations avec les États ACP	4 L'Union européenne en tant que partenaire mondial	La coopération régionale couvre six régions: l'Afrique occidentale, l'Afrique centrale, l'Afrique orientale, l'Afrique australe, les Caraïbes et le Pacifique. En outre, les "actions profitant à de nombreux États ACP ou à la totalité de ces États" sont éligibles au financement intra-ACP" (accord de Cotonou).	Déterminer si la gestion de ces programmes est efficace et en particulier s'ils sont coordonnés avec les programmes nationaux.	Étude préliminaire
Procédures simplifiées et procédures d'apurement au niveau local	Recettes	Recettes	Les procédures simplifiées visées à l'article 76 du code des douanes communautaire (règlement (CE) n° 2913/92 du Conseil) comprennent l'utilisation de formulaires ou de documents commerciaux partiellement complétés, ainsi que des procédures d'apurement au niveau local, par lesquelles des marchandises sont déclarées pour un régime douanier au moyen d'un enregistrement dans les propres comptes des contribuables.	Déterminer si les contrôles douaniers sont suffisants, si les administrations douanières des États membres surveillent correctement le respect des conditions d'octroi des autorisations de recourir à des procédures simplifiées et si les marchandises sont mises en libre pratique conformément à la politique commerciale définie dans la législation communautaire.	Étude préliminaire

Titre	Domaine politique	Rubrique du cadre financier	Description du domaine	Objectif de l'audit	État d'avancement
Gestion, par la Commission, des recettes ne provenant pas des ressources propres	Recettes	Recettes	Outre les ressources propres et les excédents, les ressources budgétaires de l'UE sont constituées de taxes et de retenues diverses sur les rémunérations du personnel, de recettes provenant du fonctionnement administratif des institutions telles que des ventes, des intérêts sur des placements financiers, des contributions et des restitutions dans le cadre des accords et programmes communautaires, des intérêts de retard et des amendes, des emprunts et des prêts. .	Déterminer si les systèmes mis en place par la Commission pour s'assurer que ces recettes sont constatées, enregistrées et perçues sont efficaces.	Étude préliminaire
Performances des agences exécutives	Divers, selon l'agence.	Divers	Les agences exécutives sont créées par la Commission et restent sous son contrôle. Elles exécutent certains programmes particuliers sous la responsabilité de la Commission. Elles disposent de leurs propres budgets de fonctionnement, mais elles exécutent les crédits opérationnels de la Commission directement à partir du budget de celle-ci.	Déterminer si l'établissement des agences exécutives est fondé sur une approche raisonnable, si les agences exécutives présentent un bon rapport coût-efficacité, et si elles ont établi des procédures et des instruments qui leur permettent de s'assurer de la bonne gestion de leurs activités.	Étude préliminaire
Expérience pilote d'audit conjoint relatif à l'aide budgétaire directe (ABD) à la Tanzanie dans le cadre de l'harmonisation des pratiques d'audit outre-mer	FED; Fonds européens de développement	FED; Fonds européens de développement	Le volume de l'ABD s'est accru considérablement ces dernières années et représente actuellement 28 % des fonds alloués au titre du 9 ^e FED. Dans les pays africains bénéficiant d'un soutien, le concours communautaire représente en moyenne 27 % du montant total des décaissements d'ABD et la contribution de la Banque mondiale, 50%.	S'assurer que l'ABD versée par les donateurs a été perçue et dûment dépensée par la Tanzanie, conformément à la législation de celle-ci et aux termes de la convention d'ABD sous-jacente. Évaluer, d'une part, les progrès accomplis par le gouvernement tanzanien, suite à la publication du rapport PEFA en ce qui concerne le réexamen et le renforcement des procédures de passation des marchés publics et, d'autre part, la qualité du suivi par les organismes donateurs.	Étude préliminaire